

CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

**Rapport de la Commission permanente des finances  
sur le préavis N° 2019/20 du 2 mai 2019 « Comptes de l'exercice 2018 – Rémunération des  
membres de la Municipalité »**

---

**Composition de la commission :**

Vincent Brayer (Président)	Rapporteur	COFIN
Fabrice Moscheni		Sous-commission CD
Stéphane Wyssa	Rapporteur	Sous-commission CD
Benjamin Rudaz		Sous-commission SE
Joël Teuscher	Rapporteur	Sous-commission SE
Alain Hubler	Rapporteur	Sous-commission SCS
Valentin Christe (1 <sup>er</sup> vice-président)		Sous-commission SCS
Jean-François Cachin	Rapporteur	Sous-commission LEA
Axel Marion		Sous-commission LEA
Aude Billard		Sous-commission EJQ
Daniel Dubas	Rapporteur	Sous-commission EJQ
Latha Heiniger	Rapporteuse	Sous-commission FIM
Philippe Miauton		Sous-commission FIM
Johann Dupuis (2 <sup>e</sup> vice-président)		Sous-commission SIL
Romain Felli	Rapporteur	Sous-commission SIL

**Municipalité** : Florence Germond, Directrice des finances et de la mobilité

**Administration** : M. Emmanuel Bourquin, Chef du Service des finances  
Mme Myriam Jorio, Cheffe de la comptabilité générale, de la trésorerie et des  
projets comptables  
Mme Elisabeth Huber, Adjointe administrative.

**Date des séances** : 9, 16 et 22 mai 2019

**Lieux** : Salle des Commissions de l'Hôtel de Ville et salle de conférences FIM à  
Chauderon

## **Table des matières**

1. Travail de la Commission.....	3
2. Remerciements .....	3
3. Comptes 2018.....	3
3.1. Introduction .....	3
3.2. Considérations générales.....	4
3.3. Charges et revenus apurés .....	4
3.4. Plafond d'endettement.....	4
3.5. Comptes des investissements 2018 .....	5
3.6. Analyse des directions.....	5
4. Réponse au postulat de M. Pierre Ethenoz et consorts « Lausanne 2016-2021, entre ambitions, préoccupations et finances durables » .....	10
5. Révision de l'article 15 du règlement communal sur la circulation et le stationnement .....	11
6. Conclusions finales.....	11

### **1. Travail de la commission**

Ce préavis a été traité par la Commission des finances dans le courant du mois de mai 2019, avec trois séances plénières et de nombreuses visites.

Les Commissaires aux finances, organisés en sept sous-commissions, ont visité l'ensemble des directions de la Ville afin d'obtenir les informations utiles à l'analyse des comptes et à l'établissement de leurs rapports. Ils ont pu analyser l'ensemble des données à leur disposition et poser les questions relatives à leurs interrogations.

La Commission des finances a pris connaissance de ces rapports lors de ses séances plénières et les a approuvés un par un. Les rapports ayant tous été approuvés par la Commission, les observations retranscrites ne seront pas votées en plénum.

La Commission des finances a travaillé dans un esprit de sérieux et avec une grande application. Dans le même esprit, ce rapport souhaite retransmettre au Conseil communal la minutie du travail des sous-commissaires dans chacune des directions de la Ville.

### **2. Remerciements**

La Commission des finances tient à remercier tous les intervenants de l'administration qui ont été auditionnés et qui ont pu apporter l'ensemble des réponses demandées, mais tout particulièrement M. Emmanuel Bourquin, Chef du Service des finances, ainsi que Mme Elisabeth Huber et Mme Myriam Jorio. Elle adresse également ses vifs remerciements à Mme la Directrice Florence Germond.

### **3. Comptes 2018**

#### **3.1. Introduction**

La Commission des finances atteste avoir reçu le résultat de l'audit effectué par le Contrôle des finances de la Ville de Lausanne (CFL) concernant les comptes, le bilan, le compte de fonctionnement, le tableau des investissements, et l'annexe, intégrant notamment la liste des engagements hors bilan et le rappel des ententes intercommunales, pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018.

### 3.2. Considérations générales

Les comptes 2018 affichent sur un déficit de 27.7 millions, en hausse par rapport aux comptes 2017 de 19.1 millions mais en-dessous du budget 2018 de 2.6 millions.

Les charges de fonctionnement sont en hausse de 19.1 millions (1%) par rapport aux comptes 2017. Cette augmentation provient essentiellement de la hausse de la facture sociale et de la péréquation (+15.2 millions) et de l'augmentation de la participation à des entreprises de transports (+4.1 millions).

Les comptes 2018 présentent une diminution de 1.7 million (-0.1%) de revenus par rapport aux comptes 2017. Les mouvements importants sont par une réduction des impôts de 10.2 millions et une augmentation du retour du Fonds de péréquation de 11.4 millions.

Les impôts des personnes physiques ont atteint 371.3 millions en 2018, soit une diminution de 8 millions (-2.1%) en comparaison du budget, et une diminution de 3.7 millions (-1%) par rapport aux comptes 2017. L'impôt à la source est resté en deçà du budget de 4 millions.

Les recettes fiscales des personnes morales sont en diminution de 3.6 millions par rapport au budget 2018 et de 13.3 millions par rapport aux comptes 2017. Par rapport au budget, 2.5 millions sont à mettre en relation avec l'anticipation par le Canton des RIE III cantonales sur sol vaudois.

L'analyse des comptes 2018 confirme la pertinence des mesures de gestion financière mises en œuvre par la Municipalité pour maîtriser son budget mais profite également de l'embellie conjoncturelle.

Au niveau des investissements, ceux-ci atteignent 133.2 millions au brut et 115.5 millions au net, soit 67.8 millions en dessous du chiffre brut prévu au budget.

### 3.3. Charges et revenus apurés

#### Charges apurées

Charges (en millions de CHF)	C2017	C2018	Variation	En%
Charges de fonctionnement publiées	1'906.2	1'764.0	-142.2	-7.5%
- Diminution des imputations internes (gr. 39 /gr. 49) et transfert de subventions (gr. 39 sur 365)		64.3		
- Diminution des achats d'énergie (entièrement refacturés)		41.3		
- Variation de provisions dans le cadre des activités de boucllement (neutre sur le résultat)	-64.5	-8.8		
<b>Total des charges apurées</b>	<b>1'841.7</b>	<b>1'860.8</b>	<b>19.1</b>	<b>1.0%</b>

#### Revenus apurés

Revenus (en millions de CHF)	C2017	C2018	Variation	En%
Revenus de fonctionnement publiés	1'897.6	1'736.3	-161.3	-8.5%
- Diminution des imputations internes (gr. 39 /gr. 49) et transfert de subventions (gr. 39 sur 365)		64.3		
- Diminution des ventes d'énergie (entièrement refacturés)		39.6		
- Variation de provisions dans le cadre des activités de boucllement (neutre sur le résultat)	-64.5	-8.8		
<b>Total des revenus apurés</b>	<b>1'833.1</b>	<b>1'831.4</b>	<b>-1.7</b>	<b>-0.1%</b>

### 3.4. Plafond d'endettement

Sur la base du bilan publié au 31 décembre 2018, la dette brute et l'endettement net évoluent comme suit :

En million de CHF	31.12.2017	31.12.2018	Variation	Diff %
Dette brute	2'497.4	2'539.6	+ 42.2	+1,69 %
Endettement net	1'995.0	2'006.1	+ 11.1	+0,56 %

Il s'agit de rappeler que le plafond d'endettement net pour la présente législature est fixé à 2.4 milliards.

### 3.5. Comptes des investissements 2018

Les investissements du patrimoine administratif se sont élevés à 67.8 millions en dessous du budget prévu. Ceci s'explique par des décalages de projets ou des dépenses annuelles inférieures.

S'agissant de l'autofinancement dégagé par le compte de fonctionnement, il s'élève à 104.9 millions et permet de couvrir 91% des investissements de la Ville (CHF 115.5 mios).

### 3.6. Analyse des directions

#### 3.6.1. Culture et développement urbain (CD)

La sous-commission chargée d'analyser les comptes 2018 de la Direction susmentionnée est composée de M. Fabrice Moscheni et M. Stéphane Wyssa (rapporteur).

#### Introduction

La sous-commission a siégé entre le 30 avril et le 7 mai 2019.

Les comptes 2018 de la Direction de la culture et du développement urbain (CD) restent très stables et sans surprises.

#### Charges

Les comptes sont bouclés avec une différence de 2,86% de charges supplémentaires et de 3,67% de revenus par rapport au budget. Le résultat se termine sur un excédent de charge de 244,5 millions soit une augmentation de 2,27% par rapport au budget.

#### Revenus

L'écart d'excédent de charges final par rapport aux comptes 2017 (+5,11%) est principalement lié à une augmentation importante de la participation à des charges cantonales.

#### Remarques

1. La pratique actuelle de comptabilisation des rentes des Municipaux, des rentes de conjoints survivants et des cotisations LPP ainsi que leur remboursement par la CPCL n'est pas idéal. Cette remarque a été prise en compte par la comptabilité du département et un changement de pratique doit avoir lieu pour les comptes 2019.
2. Une économie substantielle pourrait être réalisée sur le poste 1103.318 concernant les frais d'affranchissement et de paiement sur les CCP. Nous attirons l'attention de la Municipalité sur ce point et souhaiterions voir des mesures incitatives mise en place pour les envois électronique ainsi que pour favoriser les paiements sans passer par le CCP. En outre la remarque des sous-commissaires aux comptes 2017 n'a pas été prise en compte (Observation de la sous-commission aux comptes 2017 : Il n'est pas clair pourquoi les rubriques 1103.351 / 1103.451 / 1104.351 figurent dans le budget et les comptes du secrétariat municipal et non pas du service des finances. Ce dernier serait mieux à même de vérifier ces charges et recettes liées à la péréquation financière)
3. Le budget de 100'000 CHF reporté chaque année au niveau des ventes des musées, au point 1401.435, devrait être adapté pour une meilleure budgétisation des revenus.
4. L'introduction d'un code pour les impressions devrait être généralisé comme pratique à travers tous les départements. Il permet, au-delà d'une économie intéressante, plus de confidentialité sur les documents imprimés.

#### Mesures PSAF 2

1. Mise en place des e-invitations et de publications en ligne - Réalisée
2. Suppression de 2 postes huissiers + 1 poste secrétaire (2019) - Réalisée
3. Augmentation des loyers des places de parcs (PML) – Réalisée
4. Subvention des loyers aux institutions - Réalisée
5. Nouveaux revenus liés aux DDP et retour sur investissements de la Commission immobilière de 1,5% de loyers en plus – Non réalisé
6. Gel du soutien accru aux art visuels et médiation – 250'000 CHF au total – Réalisée

7. Augmentation du budget des audits externes de 150'000 – Non réalisée
8. Réduction du budget de 70'000 CHF pour les frais d'avocats – Réalisée
9. Réduction de 0,5 EPT d'un dessinateur – Réalisée

### **Conclusion de la sous-commission**

La sous-commission invite la COFIN à accepter les comptes 2018 de la direction CD.

### **Vote de la COFIN**

Au vote, la COFIN propose d'accepter les comptes de la direction CD à l'unanimité.

Elle vous recommande d'en faire de même.

## **3.6.2 Sécurité et économie (SE)**

La sous-commission chargée d'analyser les comptes 2018 de la Direction susmentionnée est composée de M. Benjamin Rudaz (co-rapporteur) et M. Joël Teuscher (co-rapporteur).

### **Introduction**

La sous-commission a siégé entre le 25 avril et le 8 mai 2019.

Les comptes 2018 sont en ligne avec le budget 2018, si on y inclut les crédits supplémentaires. Budgété à 83.6 millions, l'excédent de charges est finalement de 80.3 millions. On peut donc en déduire que la Direction a pu optimiser sa gestion d'environ 3.3 millions (soit 1.2%) par rapport à ses charges (soit 277 millions).

Par rapport aux comptes de l'année 2017, les charges et les revenus sont stabilisés.

En 2018, les crédits supplémentaires sont de moins de 240'000 CHF pour les charges et les revenus. La planification budgétaire a donc un taux de déviance négligeable de moins de 0.1% pour les charges et les revenus.

### **Charges**

On constate pour presque tous les services des charges moins élevées que le budget, sauf pour le service 291 (Service de l'eau) comme en 2017. Pour ce service, l'augmentation des charges est compensée par une augmentation des produits. L'origine de cette augmentation vient d'un revenu plus important que budgétisé et en conséquence d'attributions aux réserves plus importantes. En effet, le Service de l'eau ne peut pas, selon la loi, être bénéficiaire. Dès lors, il doit afficher un résultat d'exploitation en équilibre entre les charges et les recettes. Afin de parvenir à cet équilibre, tout excédent de recette est donc mis dans des fonds de réserves, qui sont affectés. La surveillance est effectuée par M. Prix.

### **Revenus**

Côtés revenus et sans revenir sur le cas de 291, on constate que les comptes sont en ligne avec le budget avec l'exception de 2000 (Secrétariat général), 2501 (Protection civile), 2502 (Groupe sanitaire), 2503 (Pompes funèbres officielles).

### **Remarques**

1. Les sous-commissaires ont entendu de manière assez générale la faible marge de manœuvre budgétaire offerte aux services, notamment pour créer des postes. L'essentiel qui pouvait être économisé sur le personnel l'a été ces dernières années. Il y a donc une capacité de réserve ou d'élasticité très réduite, notamment pour accompagner pour des changements de mission, des évolutions de contexte (juridiques, politiques), ou pour participer à des projets pouvant à terme mener à des améliorations du fonctionnement interne. Ces besoins internes ou externes sont actuellement abordés avec des moyens constants, ce qui a un effet usant sur le personnel.
2. Ce type de situation a été clairement identifié au Service de l'économie, pour lequel nous identifions un risque d'augmentation des charges de personnel afin de garantir la qualité des prestations fournies.

3. Le service du contrôle des habitants a montré une grande proactivité dans le suivi quantitatif de ses prestations et en conséquence à adapter ses procédures pour notamment réduire le nombre de passages au guichet afin de stabiliser les ressources et la qualité de ses prestations. Ces réflexions continuent en vue de créer des synergies entre les différents guichets (suisses, permis C et autres étrangers).
4. La caserne des pompiers date des années 1950. Son emplacement a été confirmé comme pérenne, adéquat aux plans d'intervention. Des investissements seront alors nécessaires à sa rénovation et son évolution future.
5. La mise en service de la nouvelle STEP va augmenter considérablement le prix du m<sup>3</sup> traité (typiquement d'un facteur 2). La mise en service de la nouvelle usine de pompage de St-Sulpice verra également une augmentation des frais d'exploitation dus aux nouveaux processus de traitement de l'eau. Par contre, l'investissement aura un impact maîtrisé grâce à un haut taux d'autofinancement via les fonds de réserve. Un rattrapage d'investissement sur le réseau d'évacuation est également à prévoir. Ces données sont parfaitement intégrées dans la réflexion.

### **Conclusion de la sous-commission**

La sous-commission invite la COFIN à accepter les comptes 2018 de la Direction SE.

### **Vote de la CoFin**

Au vote, la COFIN propose d'accepter les comptes de cette direction SE à l'unanimité.

Elle vous recommande d'en faire de même.

### **3.6.3 Sports et cohésion sociale (SCS)**

La sous-commission chargée d'analyser les comptes 2018 de la Direction susmentionnée est composée de Messieurs Alain Hubler (rapporteur) et Valentin Christe.

#### **Introduction**

Les charges sont inférieures de 3.12% par rapport aux prévisions du budget 2018 et s'élèvent à fr. 136'095'542.04 et les revenus supérieurs de 0.86% et s'élèvent à fr. 74'943'073.61. L'excédent global des charges est de fr. 61'152'468.43 ou 7.60% inférieur au budget 2018 (fr. 66'179'500.00).

Durant l'année 2018, 14 demandes de crédits supplémentaires concernant le budget de fonctionnement ont été effectuées par les services de la direction pour un montant de fr. 135'600.00 concernant les charges et fr. 153'700.00 pour les recettes, voir aussi Préavis 2018/18 et 2018/49 (crédits supplémentaires 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> série).

#### **Charges**

Les charges sont en augmentation au Service du travail (+ fr. 1'071'165.40) et en diminution au Secrétariat général (- fr. 322'681.39), au Service des sports (- fr. 397'727.01), au Service des assurances sociales (- fr. 1'583'855.30) et au Service social (- fr. 3'155'159.66).

L'augmentation des charges au Service du travail est due à la mise sur pieds dans sa version finale de l'unité commune ORP-CSR (centre 3933) dont l'ensemble des coûts sont couverts par des versements de l'Etat de Vaud.

La diminution des charges au Secrétariat général s'explique principalement par la renonciation à des travaux d'impression et à divers projets en relation avec le Bureau lausannois pour les immigrés suite à la vacance du poste de délégué à l'intégration ; au Service des sports par la facturation interne des intérêts inférieure aux prévisions suite aux dépenses moins importantes que prévues principalement dans le cadre du projet Métamorphose pour le stade et le centre sportif de la Tuilière ; au Service des assurances sociales par des économies sur les traitements de postes restés vacants une partie de l'année en raison de la réorganisation du service effectuée en partenariat avec la Caisse cantonale vaudoise de compensation AVS (CCVD) et le Département de la santé et de l'action sociale (DSAS) ; au Service social par les économies sur les traitements (vacances de postes entre deux engagements), par la baisse des loyers et des charges d'électricité et de chauffage en lien avec le nombre de logements sociaux et par celle des subventions accordées à des institutions (ouverture reportée de l'Espace de consommation sécurisé).

## **Revenus**

Les revenus sont en légère augmentation au Service des sports (+ fr. 24'056.32), au Service social (+ fr. 740'270.35) et au service du Travail (+ fr. 1'536'484.11). Ils diminuent au Secrétariat général (- fr. 147'579.27) ainsi qu'au Service des assurances sociales (- fr. 1'514'457.90).

L'augmentation des recettes s'explique principalement au Service des sports par la hausse de la fréquentation des piscines à ciel ouvert en regard des conditions climatiques favorables ; au Service social par le prélèvement sur le fonds de réserve pour couvrir le déficit du CSR dû à la baisse de la subvention cantonale en lien avec la diminution du nombre de dossiers RI et au Service du travail principalement par le remboursement effectué par les services de l'emploi (SDE) et de prévoyance et d'aide sociale (SPAS) de l'Etat de Vaud, via la Confédération, en fonction des charges effectives (cf « charges par service ») et par l'avance cantonale du coût de transformations des locaux de l'unité commune ORP-CSR sise à la rue du Port-Franc 22.

La diminution des recettes s'explique au Secrétariat général par la baisse de la subvention relative à la Convention racisme 2018-2021 en lien avec la diminution du budget fédéral et par le fait qu'il n'y a pas eu de demande de subventionnement supplémentaire effectuée au titre de deuxième « cours de langues » ; au Service des assurances sociales par les indemnisations des partenaires cantonaux moins importantes que budgétées en fonction des charges effectives du service (cf. « charges par service »).

## **Conclusion de la sous-commission**

La sous-commission invite la COFIN à accepter les comptes 2018 de la direction SCS.

## **Vote de la CoFin**

Au vote, la COFIN propose d'accepter le budget de la direction SCS à l'unanimité.

Elle vous recommande d'en faire de même.

### **3.6.4 Logement, environnement et architecture (LEA)**

La sous-commission chargée d'analyser les comptes 2018 de la Direction susmentionnée est composée de M. Axel Marion et de M. Jean-François Cachin (rapporteur).

## **Introduction**

La sous-commission a siégé entre le 16 avril et le 29 avril 2019.

## **Charges**

L'examen des comptes de la Direction Logement, environnement et architecture nous permet de constater que le total des charges est en diminution de Fr. 7'020'408.54 par rapport au budget 2018 et en diminution de Fr. 212'268.55 par rapport aux comptes 2017.

L'examen des comptes du service général et cadastre nous permet de constater qu'au niveau des charges, celles-ci sont en diminution de Fr. 676'159.81 par rapport au budget 2018 et en augmentation de Fr. 177'319.72 par rapport aux comptes 2017. La diminution des charges pour un montant de Fr. 755'302.50 résulte de vacances de postes et d'adaptation de fraction d'ept.

L'examen des comptes du service d'architecture nous permet de constater qu'au niveau des charges, celles-ci sont en diminution de Fr. 364'344.35 par rapport au budget 2018 et en augmentation de Fr. 107'927.03 par rapport aux comptes 2017. La diminution des charges peut être expliquée en partie par un montant de Fr. 160'486.94 résultant de vacances de postes, et par un montant de - 167'798.85 résultant de diminutions des charges dues à des investissements à amortir.

L'examen des comptes du service parcs et domaines nous permet de constater que le niveau des charges est en diminution de Fr. 1'855'375.75 par rapport au budget 2018 et en augmentation de Fr. 983'317.13 par rapport aux comptes 2017. Cette diminution est due en parti à une vacance de poste.

L'examen des comptes du service du logement et des gérances nous permet de constater que le niveau des charges est en diminution de Fr. 3'743'446.10 par rapport au budget 2018 et en diminution de Fr. 2'431'795.20 par rapport aux comptes 2017.

L'examen des comptes du service d'organisation et d'informatique nous permet de constater que le niveau des charges est en diminution de Fr. 381'082.53 par rapport au budget 2018 et en augmentation de Fr. 950'962.77 par rapport aux comptes 2017.

### **Revenus**

En ce qui concerne les revenus, ceux-ci sont en diminution de Fr. 5'751'230.69 par rapport au budget 2018 et en diminution de Fr. 3'248'843.62 rapport aux comptes 2017.

Les revenus du service général et cadastre sont en augmentation de Fr. 644'346.53 par rapport au budget 2018, et en augmentation de Fr. 475'314.37 par rapport aux comptes 2017.

Les revenus du service d'architecture sont en augmentation de Fr. 6'796.20 par rapport au budget 2018, et en augmentation de Fr. 7'881.62 par rapport aux comptes 2017.

Les revenus du service parcs et domaines sont en diminution de Fr. 1'332'521.27 par rapport au budget 2018, et en augmentation de Fr. 399'710.45 par rapport aux comptes 2017. Nous constatons une diminution des recettes liées aux loyers et produit des vignes de Fr. 1'588'783.23. Cet écart s'explique en partie par une surévaluation de la récolte et une baisse des ventes.

Les revenus du service du logement et des gérances sont en diminution de Fr. 5'040'333.81 par rapport au budget 2018, et en diminution de Fr. 4'465'365.70 par rapport aux comptes 2017.

Les revenus du service d'organisation et d'informatique sont en diminution de Fr. 29'518.34 par rapport au budget 2018, et en augmentation de Fr. 333'345.64 par rapport aux comptes 2017.

### **Remarques**

Selon les explications données par le chef de service du SPADOM, le résultat de la diminution de la vente des vins de Lausanne en 2018 ont des causes multiples :

1. Des conditions de marché très difficiles (baisse de la consommation de vins suisses et augmentation des volumes de vins suisse disponibles sur le marché).
2. Une concurrence importante dans le domaine Horeca (hôtel, cafés, restaurants).
3. Une forte diminution des ventes de la gamme classique au travers de notre courtier principal (concurrence importante sur le marché et report de ventes en 2019). Nous avons maintenu nos prix alors que d'autres vigneron les ont baissés.
4. Des nouveaux partenariats avec des grossistes spécialisés dans la vente de vin biologique ont été signés, les effets sont attendus pour 2019.
5. Un manque de ressources humaines en 2018 pour assurer les ventes, l'engagement d'une adjointe promotion des ventes fin 2018 permettra de renforcer la présence des vins de Lausanne sur un marché très concurrentiel. Plusieurs mesures sont prévues pour 2019 et suivantes afin de pallier à cette situation.

### **Conclusion de la sous-commission**

La sous-commission invite la COFIN à accepter les comptes 2018 de la Direction LEA.

### **Vote de la COFIN**

Au vote, la COFIN propose d'accepter les comptes LEA à l'unanimité.  
Elle vous recommande d'en faire de même.

### **3.6.5 Enfance, jeunesse et quartiers (EJQ)**

La sous-commission chargée d'analyser les comptes 2018 de la Direction susmentionnée est composée de Mme Aude Billard et M. Daniel Dubas (rapporteur).

#### **Introduction**

La sous-commission a siégé les 29 et 30 avril 2019.

La direction EJQ boucle ses comptes 2018 avec un excédent de charges de CHF 146'941'597, inférieur de CHF 1'585'803 au budget 2018. Les charges sont bien maîtrisées avec un montant inférieur de 1.23% par rapport au budget, et les revenus sont inférieurs de 1.62% par rapport au budget.

#### **Charges**

Les Services qui contribuent de la façon suivante aux charges : Service d'accueil de jour de l'enfance (SAJE) pour 48.56%, Service des écoles primaires et secondaires (SEP+S) pour 28.46%, Secrétariat général pour 16.09%, Service de santé et de prévention pour 3.52%, Service de psychologie scolaire pour 3.37%.

Les charges de personnel sont inférieures au budget de près de 0.61% mais en augmentation de 3.63% par rapport aux comptes 2017, ce qui est essentiellement dû à la priorité politique donnée à l'accueil du jour. Les modifications par l'EIAP du taux d'encadrement des enfants en 5 à 6P qui passe d'un encadrant pour 12 enfants à un encadrant pour 15 enfants n'affecte pas Lausanne, compte tenu que l'essentiel des structures d'accueil Lausannoise sont mixtes et accueillent les enfants de 1P à 6P. Dans ce cas, le taux de référence de la catégorie d'enfant la plus jeune prévaut, et le taux de 12 enfants pour un encadrant est donc préservé pour toutes les catégories d'enfants. Une diminution du taux d'encadrement ne correspond donc ni à la volonté politique, ni au cadre légal.

Le service de psychologie scolaire continue d'être le parent pauvre avec tout juste 2.3 EPT pour 1'000 enfants, un taux un peu plus bas que la norme cantonale de 2.5 EPTs/1000 enfants, dont il dépend. Ceci se traduit en des périodes parfois de plusieurs mois d'attente pour une prise en charge, et des transferts de fonctions, les infirmières et enseignants prenant le relais des psychologues, qui officient sur rendez-vous, pour s'occuper des urgences. Nous saluons le fait que la Ville contribue à hauteur de 3 postes, et nous nous réjouissons de la mise en place du concept 360 du Conseil d'Etat vaudois, qui devrait revoir à la hausse les normes cantonales.

## **Revenus**

On observe un faible écart de 1.6% dans les recettes de 2018, comparés aux recettes escomptées. On constate donc une bonne gestion de la prévision des recettes. Le Service de Santé et prévention accuse la plus grande différence, avec -9% dans les recettes de l'Office dentaire, dues en partie à l'absence d'un collaborateur, et la fermeture partielle de son cabinet pendant l'année.

## **Conclusion de la sous-commission**

La sous-commission invite la COFIN à accepter les comptes 2018 de la Direction EJQ.

## **Vote de la COFIN**

Au vote, la COFIN propose d'accepter les comptes EJQ à l'unanimité.  
Elle vous recommande d'en faire de même.

### **3.6.6 Finances et mobilité (FIM)**

La sous-commission chargée d'analyser les comptes 2018 de la Direction susmentionnée est composée de Mme. Latha Heiniger (rapporteuse) et M. Philippe Miauton.

#### **Introduction**

La sous-commission a siégé entre le 29 avril et le 7 mai 2019.

L'examen des comptes 2018 nous permet d'indiquer que les charges ont été plus importantes de CHF 15'888'240 par rapport au budget 2018.

En ce qui concerne les revenus de la direction, ceux-ci sont en augmentation de CHF 15'619'398 par rapport au budget 2018.

En résultat, l'excédent de charges pour l'exercice 2018 est de CHF 268'843.- pour la Direction Finances et Mobilité.

## **Charges**

Les charges 2018 du secrétariat général sont inférieures de CHF 271'431 par rapport au budget 2018. La diminution des charges provient d'une facturation des prestations internes de SPADOM pour l'entretien des places de jeux inférieure au budget.

Les charges 2018 du service achat et logistique ville sont inférieures de CHF 1'040'996 par rapport au budget 2018. Le Service a accepté d'intégrer la gestion des assurances de la Ville (hors assurances SPEL et immeubles). Il est à noter que les intempéries ont fait beaucoup de dégâts (entre 1,5 et 2.5 millions) et certains de ceux-ci ne sont pas encore détectés. En effet, les dégâts souterrains ne se sont encore pas tous connus. Les coûts sont en partie absorbés par le Service et une partie par l'ECA. Refonte du fond des risques « pas assurables » ou « pas assurés » (ex. les dégâts liés aux véhicules utilitaires légers pourraient être couverts par ce fond car ils ne sont pas assurés par un tiers externe). Pour l'heure, ce fond est intact.

Le Service est actuellement en train d'analyser les meilleurs moyens à sa disposition pour gérer le portefeuille des assurances de la Ville (internalisation, externalisation, mixité). Les compétences du Service sont de plus en plus connues et sollicitées par les autres services de la Ville. Mais on est encore loin du réflexe de faire appel à eux dès que la demande d'achat se manifeste. Toutefois, le Service pondère ce constat en étant aussi conscient qu'il ne pourrait pas répondre à toutes les demandes sans moyens supplémentaires (temps et compétences).

Les charges 2018 du service des finances sont supérieures de CHF 5'586'741 par rapport au budget 2018. Les variations principales entre les comptes de l'exercice 2018 et le budget 2018 sont dues à une année particulière sur la fiscalité avec des impacts et des écarts concernant les impôts conjoncturels. Les écarts proviennent du décalage entre le versement des acomptes et la réalité de la taxation. Il faut également prendre en compte l'évolution démographique entre 2017 et 2018 qui a été très faible sur Lausanne avec également un tassement au niveau des impôts à la source avec moins d'arrivées de personnes étrangères.

Les charges 2018 du service du personnel sont inférieures de CHF 744'609.- par rapport au budget 2018. Le service est dans une optique de stabilisation. Les postes vacants sont en train de se renouveler petit à petit. De manière générale, il est constaté que la Ville peine à recruter car elle est en concurrence avec le secteur privé et le marché de l'emploi est plutôt dans une période favorable avec un taux de chômage bas. Le service souhaite développer des projets, notamment, dans la mobilité professionnelle au sein de la Ville. Concernant Equitas, il est noté qu'un tiers des recours ont été traités pour l'instant.

Les charges 2018 du service des routes et de la mobilité sont inférieures de CHF 4'003'650.- par rapport au budget 2018. Le service est satisfait de sa gestion financière car le budget a été respecté bien que quelques petits écarts soient à constater dus notamment à des modifications de la pratique comptable et de décisions prises par le service des finances. Cette bascule sera stabilisée pour les comptes 2019.

Les charges 2018 du service de la propreté urbaine sont inférieures de CHF 1'437'817.- par rapport au budget 2018. Excellente maîtrise des comptes 2018. Toutefois, il ne devrait plus être possible de procéder à de nouvelles mesures d'économie sans péjorer la qualité dans les prestations, selon ce service. Le service peine à repourvoir certains postes car on est dans une situation de quasi « plein emploi » dans certains secteurs d'activité. Bien que cette situation soit problématique, le service utilise à bon escient le personnel auxiliaire (durée déterminée et pour des tâches spécifiques). Le bilan des WC payants est satisfaisant. Par contre, il y a toujours beaucoup de déprédations dans les WC gratuits.

## **Revenus**

Les recettes 2018 du secrétariat général sont supérieures de CHF 316'592 par rapport au budget. S'agissant du revenu exceptionnel, il provient de la dissolution du reliquat de la provision comptable pour l'année 2016 relative au droit à la Subvention 80 pour l'exercice 2016 qui s'est éteint au 31 décembre 2018. 97.5% des ayants-droit ont bénéficié de cette subvention en 2016. Il est à noter qu'en 2018, les jetons de présence de la Caisse de pensions du personnel communal (CPCL) ont été versés pour la première fois.

Les recettes 2018 du service achat et logistique ville sont inférieures de CHF 677'619 par rapport au budget 2018.

Les recettes 2018 du service des finances sont supérieures elles de CHF 16'337'047 par rapport au budget 2018.

Les recettes 2018 du service du personnel sont supérieures de CHF 949'189 par rapport au budget 2018.

Les recettes 2018 du service des routes et de la mobilité sont supérieures de CHF 54'165.- par rapport au budget 2018. Le revenu des stationnements a tendance à baisser. L'hypothèse est faite que le report modal est en augmentation et que la hausse des tarifs du stationnement a pu compenser cette perte. Il est à noter que le service n'a pas pour but de générer des bénéfices concernant le stationnement. Le nombre de macaron de parcage distribué reste stable. Le service a décidé de déclarer systématiquement tous les sinistres même les plus petits afin d'être remboursé.

Les recettes 2018 du service de la propreté urbaine sont inférieures de CHF 1'359'978.- par rapport au budget 2018.

## Remarque

Le dépassement sur les frais d'impression sont dus principalement aux travaux du Conseil communal. En effet, le nombre d'objets à traiter et la redondance de certains sujets occasionnent non seulement des charges du type impression mais aussi du temps de travail de la part de l'administration. Cette remarque n'a pas pour but de contrarier le travail de l'organe législatif qui est indépendant mais fait figure de constat.

## Conclusion de la sous-commission

La sous-commission invite la COFIN à accepter les comptes 2018 de la Direction FIM.

## Vote de la COFIN

Au vote, la COFIN propose d'accepter les comptes FIM à l'unanimité. Elle vous recommande d'en faire de même.

### 3.6.7 Services industriels (SIL)

La sous-commission chargée d'analyser les comptes 2018 de la Direction susmentionnée est composée de Messieurs Romain Felli (rapporteur) et Johann Dupuis.

#### Introduction

La sous-commission a siégé le 18 avril 2019.

La réorganisation des Services industriels (« Ariane ») déploie encore ses effets cette année – ce qui pèse à la fois sur certains éléments du résultat et sur la manière de l'analyser. Pour la première fois dans le rapport sur les comptes, nous adoptons la nouvelle structure qui rend impossible une comparaison terme à terme avec l'année précédente. Pour mémoire, les SIL ne sont désormais plus organisés par produits ou fluides (électricité, gaz, etc.) mais par domaines professionnels (réseaux, patrimoine, commercial, etc.). Ainsi un même « produit » (e.g. l'électricité) est désormais lié financièrement à l'ensemble des services (production, patrimoine, réseaux, commercial, etc.) et non plus à une entité relativement intégrée (service de l'électricité).

Pour remédier aux difficultés de compréhension qu'induit la nouvelle organisation Ariane, les services partagés proposent désormais, en plus des comptes des services, de fournir un tableau des résultats « analytiques » produit par produit. Nous l'avons introduit au point 4 de notre rapport car il permet de comprendre rapidement les gains ou pertes de chacun des produits proposés par les SIL – mais il faut le lire avec précaution car la méthode de production de ce tableau n'est pas encore complètement stabilisée (elle implique, par exemple, que les monteurs de réseaux imputent leurs heures de travail sur des comptes internes qui relèvent soient du gaz soit du chauffage à distance pour permettre la bonne répartition des coûts entre ces différents produits).

Par ailleurs, un autre changement substantiel vient compliquer la lecture des comptes. Depuis la publication du budget 2019, le Contrôle des finances de la ville de Lausanne (CFL) a demandé un changement dans la présentation des comptes et du budget des SIL. Auparavant, les ventes et achats internes apparaissaient dans les comptes. Désormais le CFL demande à supprimer ces transactions internes.<sup>1</sup> Par exemple, autrefois le service de l'électricité vendait (comptablement) l'électricité produite au service commercial qui se chargeait ensuite de la vendre effectivement aux clients des SIL. Désormais cette vente interne disparaît des comptes – ceci implique de très grosses fluctuations, d'environ 55 millions, entre le budget 2018 (qui intégrait ces ventes internes) et les comptes 2018 (qui les ont

---

<sup>1</sup> Il s'agit notamment de la vente interne SiL de la production hydroélectrique, la vente interne SiL de la production photovoltaïque, la vente interne SiL de certificats de garanties d'origine issus de la production d'énergie renouvelable, l'élimination de la valorisation interne des pertes de distribution de l'électricité, les ventes d'internes SiL du gaz pour la production de chaleur (prod. usines thermiques), la vente interne SiL de la chaleur produite au chauffage à distance, les locations internes de prises citycables du réseau hors Lausanne (Lausanne = LFO). Cependant les SIL n'ont pas éliminé les consommations internes d'électricité, de gaz ou de chauffage à distance des immeubles ou autres équipements des SiL (chauffage des immeubles et la consommation électrique principalement).

supprimés). Pour mémoire, l'exercice précédent avait vu la disparition – pour les mêmes raisons, des imputations internes (de l'ordre de 65 mio./an).

Les SIL continuent de dégager environ 50 millions de recettes nettes par an pour la commune de Lausanne. Sur le fond, au-delà des modifications organisationnelles et comptables, nous notons une grande stabilité dans l'évolution des marges bénéficiaires du gaz et de l'électricité. L'année 2018 pour le chauffage à distance aura été marquée par la révision de l'usine TRIDEL, ce qui a obligé à trouver d'autres sources de chaleur plus coûteuses, et par un climat relativement doux, péjorant légèrement le résultat de ce produit.

Les résultats du multimédia continuent d'être préoccupants (perte de 5 mio CHF).

Le résultat 2018 des SIL se solde par un excédent de revenus de fr. 49'107'390.- légèrement en dessous du budget (-2,8 mio.) mais aussi en légère hausse par rapport à 2017.

### **Charges et revenus**

Les principaux écarts absolus entre compte et budget 2018 portent sur les charges de personnel (ce qui s'explique par les effets d'Ariane), par des prélèvements sur les réserves moindres que budgétés et par les rubriques 31 (aux charges) et 43 (aux revenus) : achats et ventes.

Sur ce dernier point (31 et 43), il faut chercher la différence substantielle dans la transformation des normes comptables. Comme expliqué en introduction la suppression des achats et ventes internes d'énergie produit un écart (entièrement symétrique) de 55 mio. à la baisse des recettes et des charges. Il est à noter que cette suppression des ventes internes dans les comptes fait suite à la suppression, l'an dernier, des imputations internes, elle aussi sur demande du CFL. La logique de ces demandes semble être de supprimer au maximum les éléments « analytiques » au sein du budget et des comptes – au risque toutefois d'une plus faible lisibilité des activités effectives des différents services.

L'importante différence au 42 (revenus des biens) entre le budget et les comptes (+2,8 mio de revenus) s'explique par des recouvrements effectués en 2018 par le service commercial.

Les importantes différences de prélèvement sur les recettes (-5,6 mio de prélèvements par rapport au budget) relèvent essentiellement du gaz, secteur dans lequel la prévision des prix (pricing) et des coûts (costing) est complexe.

L'exercice se boucle sur une baisse importante du nombre d'employé-e-s des SIL (-29.1 EPT) par rapport au budget. Cette image prise au 31.12.2018, mesure essentiellement les effets de la réforme Ariane qui implique une redéfinition des postes et de nouveaux engagements – qui ne s'effectuent pas immédiatement, y compris à cause de goulets d'étranglement administratifs. Cette baisse est donc temporaire.

## Fonds de réserve

L'état des fonds de réserve des Services industriels est au 31.12.2018 le suivant :

	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011
<b>Fonds de réserve et de renouvellement :</b>	kCHF	kCHF	kCHF	kCHF	kCHF	kCHF	kCHF	kCHF
- gaz	12 049	12 073	11 843	12 473	13 137	14 433	13 291	12 213
- chauffage à distance	5 402	5 234	4 840	5 681	7 674	10 104	10 077	9 084
- production d'électricité de Lavey	29 976	30 142	30 219	29 178	28 284	30 283	27 204	23 713
- autres production d'électricité	2 168	2 168	2 167	2 167	2 167	2 165	2 164	2 162
- distribution d'électricité	3 481	4 746	4 366	4 175	3 993	3 921	3 790	3 758
- multimédia	1 043	3 443	3 560	3 460	3 360	3 260	4 549	4 262
- production de chaleur renouvelable CAD	8 675	5 997	3 966	2 134	1 452	0	0	0
- activités « Contracting »	84	84	87	91	0	0	0	0
<b>Fonds de péréquation :</b>								
- diff. couverture gaz clients finaux	10 247	10 318	18 400	18 400	16 378	16 378	16 378	16 378
- chauffage à distance	6 500	7 000	7 000	10 548	10 548	11 548	11 548	10 048
- électricité	1 642	1 642	2 492	2 756	2 318	2 318	928	0
- timbre d'acheminement EL	-2 628	-4 967	-8 841	-1 602	5 052	4 234	6 220	9 359
- vente d'énergie électrique	-339	2 253	1 396	682	-173	3 913	0	0
- éclairage public	5 173	4 961	2 904	1 247	-679	-1 853	-1 512	-827
- multimédia	-	3 878	6 558	12 217	20 217	25 848	0	0
- timbre d'acheminement gaz	1 231	1 807						
- diff. couverture gaz fournisseurs aval	-	-	-147	533	4 064	0	0	0
- diff. couverture distributeurs aval du gaz	-100	-578						
<b>Total</b>	<b>84 605</b>	<b>90 201</b>	<b>90 810</b>	<b>104 140</b>	<b>117 792</b>	<b>126 552</b>	<b>94 637</b>	<b>90 150</b>

L'état des différents fonds n'appelle pas de commentaires particuliers – si ce n'est en ce qui concerne le multimédia pour noter que suite aux prélèvements effectués en 2018 le fonds de péréquation est désormais vide et le fonds de réserve et de renouvellement substantiellement diminué. Ce vidage du fonds de péréquation (issu des résultats de la vente du réseau à la société LFO (en mains de la ville)) était prévu au budget et il vient améliorer le résultat du multimédia (+3,8 mio, auquel s'ajoute un prélèvement de +2,5 mio sur le fonds de réserve et de renouvellement). (Voir nos commentaires à propos des résultats du produit multimédia, ci-dessous).

## Résultats analytiques

<b>SiL [CHF]</b>	<b>Electricité</b>	<b>Gaz</b>	<b>CàD</b>	<b>Multimédia</b>	<b>Prest. tiers Hors expl.</b>	<b>TOTAL</b>
Chiffres d'affaires	154 751 178	114 393 332	-42 566 376	-31 068 528	-16 096 182	<b>358 875 597</b>
Achats / -ventes internes	-	-6 052 801	6 052 801	-	-	-
Coûts directs	95 268 169	77 293 008	20 009 945	27 710 337	13 078 633	<b>233 360 091</b>
<b>Marge</b>	<b>-59 483 009</b>	<b>-43 153 126</b>	<b>-16 503 629</b>	<b>-3 358 191</b>	<b>-3 017 550</b>	<b>125 515 506</b>
Coûts indirects	9 679 549	3 455 844	923 312	7 533 475	7 240 318	<b>28 832 498</b>
Amortissements et financement	33 239 015	10 894 381	8 376 382	851 128	2 067 320	<b>55 428 225</b>
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>-16 564 446</b>	<b>-28 802 901</b>	<b>-7 203 936</b>	<b>5 026 412</b>	<b>6 290 088</b>	<b>-41 254 782</b>
Mouvements sur les fonds	-991 753	-192 798	-331 260	-6 277 890	-59 447	<b>-7 853 147</b>
<b>Résultat annuel</b>	<b>-17 556 199</b>	<b>-28 995 699</b>	<b>-7 535 196</b>	<b>-1 251 477</b>	<b>6 230 641</b>	<b>-49 107 930</b>

Comme expliqué en introduction le tableau présenté ici ne relève pas strictement de l'examen des comptes – car il s'agit d'une comptabilité analytique, néanmoins son inclusion se justifie parce qu'il permet de comprendre plus clairement les résultats des SiL que ceux qui sont désagrégés par services dans le budget et les comptes. Rappelons tout de même que, s'agissant de comptabilité analytique et d'une nouvelle manière de procéder, la méthode n'est pas encore entièrement stabilisée (e.g. imputation des heures de travail interne à différents produits, répartition des prestations des services partagés entre les produits, etc.).

Les résultats de l'électricité et du gaz restent dans leur ampleur habituelle et conformes au budget.

Comme mentionné en introduction, le CAD a connu une relativement mauvaise année (arrêt de TRIDEL et climat chaud en hiver) – à terme il est prévu de prévoir un mécanisme de fixation des prix plus en phase avec les fluctuations de demandes (pricing) afin de permettre un lissage des marges entre années.

Le produit « prestations de tiers » est (presque) par nature déficitaire puisqu'il comporte des services que les SiL offrent au titre de leur mission de service public (programme equiwatt, participation en nature (électricité, éclairage) aux manifestations sportives ou culturelles, télégestion des bâtiments scolaires, etc.). Il comporte également les revenus que les SiL tirent de leurs activités en-dehors de la vente de fluide (e.g. intervention sur le réseau électrique d'une commune voisine ; activité de contracting, etc.).

Si le résultat du multimédia est légèrement excédentaire – c'est avant tout à un prélèvement sur les fonds qu'il le doit (6,3 mio.). Notons toutefois que les coûts indirects pour le multimédia (7,5 mio, équivalent à l'électricité ou le double du gaz) sont relativement élevés par rapport aux autres produits. Ceci s'explique par la nécessité de mobiliser beaucoup de personnel pour aller chercher de nouveaux clients ou pour accompagner les clients existants dans une activité fortement concurrentielle. On observe depuis quelques années une érosion de la clientèle qui induit des résultats structurellement déficitaires pour ce produit.

Le tournant amorcé par la participation à la société netplus et la commercialisation de ses produits doit permettre de changer cette dynamique. À noter que l'amortissement extraordinaire de la participation de la ville à la société netplus a été effectué au Secrétariat général (et versé analytiquement dans les prestations de tiers -et non directement au multimédia).

### Conclusion de la sous-commission

La sous-commission invite la COFIN à accepter les comptes 2018 de la Direction SiL.

### Vote de la COFIN

Au vote, la COFIN propose d'accepter les comptes SiL par 11 oui et 3 abstentions.

Elle vous recommande d'en faire de même.

#### **4. Salaire des Municipaux**

L'indexation sur le coût de la vie pour le salaire des Municipaux a été discutée mais aucun amendement au préavis n'a finalement été déposé bien que débattu, cet élément étant prévu à l'article 32 du Règlement pour la Municipalité. Les conclusions du rapport séparant la question des salaires des Municipaux et l'acceptation des comptes il reste possible de contester par voie de référendum si souhaité.

#### **5. Conclusions finales**

La Commission des finances propose au Conseil communal d'adopter les points suivants :

##### **1) d'approuver les comptes de 2018 tels qu'ils sont présentés dans le préavis N° 2019/20 :**

Vote de la Commission :

Oui : 9

Non : 0

Abstention : 2

##### **2) salaire des municipaux**

Vote de la Commission :

Oui : 12

Non : 0

Abstention : 0

*Vincent Brayer, président*

Annexes : Rémunération de la municipalité et directives d'application



**Ville de Lausanne**

Service des finances

case postale 5032 – 1002 Lausanne

Direction des finances  
et de la mobilité

Monsieur  
Vincent Brayer  
Président de la  
Commission des finances

dossier traité par E. Bourquin  
notre réf.  
votre réf.

Lausanne, le 24 mai 2019

### **Rémunération de la Municipalité**

Monsieur le Président,

Je me permets de vous transmettre la directive de la Municipalité en lien avec le remboursement des frais professionnels et de représentation. Tel que prévu à l'article 10, les membres de la Municipalité reçoivent une indemnité forfaitaire de CHF 10'000.- par année au titre de participation aux frais de représentation. Cette dernière est imposable.

En parallèle, les membres de la Municipalité reçoivent également :

- un abonnement mobilis deux zones (11 et 12 à CHF 740.- par année, déclaré en tant que revenu imposable) ;
- la possibilité souscrire à un abonnement téléphonique pour CHF 26.- par mois, tel que proposé également pour les collaborateurs de la Ville.

Je tiens également à souligner que les membres de la Municipalité, en application de la directive municipale d'application de l'article 100a de la loi sur les communes (interdiction d'accepter ou de solliciter des libéralités ou d'autres avantages), ne peuvent accepter de dons et autres avantages (invitations, cadeaux, voyages, ...) qu'à la condition qu'ils soient conformes aux usages sociaux et de faible importance. Sont des avantages de faible importance ceux dont la valeur marchande n'excède pas un montant de l'ordre de CHF 300.- par situation.

En demeurant à votre entière disposition en cas de question ou besoin, je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, mes meilleures salutations.

Le chef de service  
Emmanuel Bourquin

Annexes : – Directive relative au remboursement des frais professionnels et de représentation des conseillers municipaux  
– Directive municipale d'application de l'article 100a de la loi sur les communes (interdiction d'accepter ou de solliciter des libéralités ou d'autres avantages)

Place Chauderon 9  
CH-1003 Lausanne  
T +41 21 315 42 10  
emmanuel.bourquin@lausanne.ch



Ville de Lausanne

## **Directive relative au remboursement des frais professionnels et de représentation des conseillers municipaux**

Du : 21.03.2018  
Entré en vigueur le : 01.01.2018  
Etat au : 21.03.2018

### **Art. 1 – Objet de la directive**

- <sup>1</sup> La présente directive détermine les modalités de remboursement ou de prise en charge par les directions et services des frais professionnels et de représentation des membres de la Municipalité.
- <sup>2</sup> Toute dépense prise en charge directement par les directions et services est soumise aux dispositions de la présente directive.

### **Art. 2 – Indemnité forfaitaire pour frais de représentation**

Une indemnité forfaitaire annuelle de CHF 10'000.- est versée aux conseillers municipaux au titre de participation aux frais de représentation. Conformément à la directive de l'Administration cantonale des impôts relative aux déductions fiscales octroyées aux membres des exécutifs des communes vaudoises, cette indemnité forfaitaire fait partie intégrante du revenu imposable.

### **Art. 3 – Frais de déplacements professionnels**

- <sup>1</sup> En cas de déplacement professionnel, les frais suivants sont remboursés aux conseillers municipaux sur présentation de factures ou de justificatifs analogues, ou pris en charge par les directions et services :
  - a) l'abonnement demi-tarif des CFF ou un montant équivalant en cas de détention d'un abonnement général ;
  - b) les billets de train ou de transports publics en Suisse sur la base d'un billet 1<sup>re</sup> classe demi-tarif ;
  - c) en cas de déplacement à l'étranger, les billets de train en 1<sup>re</sup> classe ; les billets d'avion en classe économique pour les trajets de moins de 6 heures, escales comprises ; les billets d'avion en classe économique supérieure ou classe au moins équivalente pour les trajets de 6 heures et plus, escales comprises. Les surclassements sont à la charge des conseillers municipaux.
- <sup>2</sup> Aucun remboursement n'est octroyé pour l'utilisation d'un véhicule privé à titre professionnel ;
- <sup>3</sup> Aucun remboursement n'est octroyé pour la location de véhicules ou pour des courses de taxi en Suisse ou à l'étranger, sauf exception dûment justifiée et impossibilité de se déplacer autrement.

### **Art. 4 – Frais de repas**

Aucun remboursement n'intervient pour les frais de repas en Suisse ou à l'étranger, sauf exception justifiée et acceptée par la Municipalité.

### **Art. 5 – Frais d'hôtels**

Les frais d'hôtels sont remboursés sur présentation de factures ou de justificatifs analogues, ou pris en charge par les directions et services. Sauf exception justifiée (notamment logement imposé ou offre limitée), les voyages s'effectuent en catégorie 3 ou 4 étoiles.

### **Art. 6 – Frais de vêtements**

Aucun frais de vêtements ni de pressing ne sont remboursés.

### **Art. 7 – Justificatifs**

Les notes de frais seront établies sur un formulaire désigné par la Municipalité et accompagnées des justificatifs correspondants, tels que des quittances, des reçus de facture ou de carte de crédit, des tickets de caisse, des justificatifs de frais de transports.

**Art. 8 – Entrée en vigueur**

La présente directive entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Pour la Municipalité :

Le syndic:  
*G. Junod*

Le secrétaire :  
*S. Affolter*



Ville de Lausanne

## **Directive municipale d'application de l'article 100a de la loi sur les communes (interdiction d'accepter ou de solliciter des libéralités ou d'autres avantages)**

Du : 15.11.2018  
Entré en vigueur le : 15.11.2018  
Etat au : 15.11.2018

## **Directive municipale d'application de l'article 100a de la loi sur les communes (interdiction d'accepter ou de solliciter des libéralités ou d'autres avantages)**

### **Art. 1 – But et objet**

La présente directive met en œuvre l'article 100a de la loi sur les communes concernant l'interdiction d'accepter ou de solliciter des libéralités, des cadeaux ou d'autres avantages. Elle précise notamment la notion de libéralité ou avantage usuel et de faible valeur et fixe les principes à respecter en la matière.

### **Art. 2 – Champ d'application**

<sup>1</sup> La directive s'applique aux membres de la Municipalité y compris le syndic agissant en lien avec leur fonction.

<sup>2</sup> La directive ne s'applique pas lorsque les libéralités, cadeaux et autres avantages ne sont pas directement ou indirectement liés à l'exercice de la fonction des membres de la Municipalité (domaine privé).

### **Art. 3 – Prévention et gestion des situations de conflits d'intérêts**

<sup>1</sup> Le Secrétariat municipal analyse les situations de conflits d'intérêts potentiels ou réels qu'il a identifiées ou qui lui sont annoncées. Il fait part de son analyse au membre de la Municipalité concerné et au besoin au syndic, respectivement au vice-syndic. La Municipalité prend en dernier ressort les mesures appropriées pour les éviter, respectivement y mettre un terme.

<sup>2</sup> Les dispositions relatives à la récusation des membres de la Municipalité, en particulier l'article 65a de la loi sur les communes, sont réservées.

### **Art. 4 – Libéralités et autres avantages (cadeaux, invitations, etc.) : principes et procédure**

<sup>1</sup> Dans l'exercice de leur mandat, les membres de la Municipalité ne peuvent accepter des dons et autres avantages (invitations, cadeaux, voyages, ...) qu'à la condition qu'ils soient conformes aux usages sociaux et de faible importance. Sont des avantages de faible importance ceux dont la valeur marchande n'excède pas un montant de l'ordre de CHF 300.- par situation.

<sup>2</sup> Sont réservées les situations dans lesquelles l'acceptation d'un avantage est inhérente aux règles de politesse et aux obligations inhérentes à la fonction.

<sup>3</sup> Il est interdit aux membres de la Municipalité d'accepter des dons en espèces, quel que soit leur montant et quelles que soient les circonstances.

<sup>4</sup> L'acceptation de cadeaux ou d'invitations ne doit d'aucune manière restreindre l'indépendance, l'objectivité et la liberté d'action des membres de la Municipalité ni créer un risque de partialité.

<sup>5</sup> Lorsque les avantages ne sont pas de faible importance, mais ne peuvent pas être refusés pour des raisons de politesse ou inhérentes à la fonction, les membres de la Municipalité sont tenus de s'en référer directement au Secrétariat municipal qui se prononce sur leur destination. Le syndic, respectivement le vice-syndic, en est informé.

<sup>6</sup> Le Secrétariat municipal tient la liste des objets qu'elle recueille en dépôt.

### **Art. 5 – Voyages des membres de la Municipalité**

<sup>1</sup> Les membres de la Municipalité annoncent préalablement au Secrétariat municipal les voyages officiels à l'étranger d'une durée de deux jours et davantage auxquelles ils participent.

<sup>2</sup> Les voyages officiels sont les voyages auxquels les membres de la Municipalité participent en tant que directeur et/ou membre de la Municipalité.

<sup>3</sup> Tout voyage officiel est annoncé préalablement à la Municipalité. Celle-ci est seule compétente pour décider qu'un de ses membres représente la Municipalité au cours d'un voyage. Le remboursement des frais inhérents aux voyages officiels est réglé par la directive de la Municipalité relative aux remboursements des frais professionnels et de représentation des conseillers municipaux.

<sup>4</sup> La Ville prend en charge les frais de transports et d'hébergement lorsqu'elle organise un voyage officiel. Le Secrétariat municipal peut autoriser la prise en charge des frais d'hébergement et exceptionnellement des frais de transport par l'entité qui organise le voyage ou qui invite pour autant que celle-ci soit une entité publique ou assimilée, d'utilité publique ou sans but lucratif, ou encore une société en mains publiques, et que celle-ci ne poursuive pas d'activité de nature à compromettre l'indépendance et l'impartialité du membre de la Municipalité concerné.

<sup>5</sup> Les voyages à titre privé sont les voyages auxquels les membres participent en tant que personne privée et non en qualité de directeur et/ou membre de la Municipalité.

<sup>6</sup> Les frais inhérents à un voyage à titre privé ne sont pas à la charge de la Commune. Lorsque le voyage à titre privé précède ou suit directement un voyage officiel, les frais de séjour ne sont pas non plus à la charge de la Commune.

Pour la Municipalité :

Le syndic :  
*G. Junod*

Le secrétaire :  
*S. Affolter*